

Analyses & Résultats

Novembre 2019 - numéro 72

Agriculture, agroalimentaire, pêche, conchyliculture : des enjeux forts pour la Charente-Maritime

Agriculture, agroalimentaire, pêche, conchyliculture, sont des activités très présentes en Charente-Maritime. Et pour cause, les espaces agricoles occupent les deux tiers d'un département bordé par 470 kilomètres de façade atlantique, îles comprises. Ces filières maillent le territoire, dégagent près de quatre milliards d'€ de chiffre d'affaires chaque année et génèrent un nombre important d'emplois. Enjeux de territoire, social et économique, ces activités représentent également pour la Charente-Maritime un enjeu d'avenir. Dans le troisième département le plus attractif démographiquement de Nouvelle-Aquitaine, cet avenir passe en grande partie par la préservation des ressources, qu'elles soient humaines, environnementales ou territoriales.

Espaces agricoles, naturels et forestiers occupent 90 % du département

D'une superficie de 6 864 km², la Charente-Maritime occupe 8 % du territoire de la région Nouvelle-Aquitaine. Elle est bordée à l'ouest par 470 km de côtes s'étirant de l'anse de l'Aiguillon à l'estuaire de la Gironde. Les espaces naturels et forestiers occupent la majeure partie du territoire.

La surface agricole utilisée (SAU) représente les deux tiers de la surface du département, elle se compose principalement de terres arables consacrées pour plus de la moitié à la culture des céréales (blé et maïs). Les prairies occupent 10 % de la SAU, valorisées grâce à l'élevage bovin et les produits qui en découlent (lait, beurre). Le vignoble concentre la majorité de la surface dévolue aux cultures permanentes, la moitié du vignoble de Cognac étant localisée en Charente-Maritime. Les zones humides intérieures ou maritimes couvrent 6 % du département. Le département est peu boisé, les surfaces concernées ne représentent que 18 % de la surface du département soit moitié moins que dans le reste de la région.

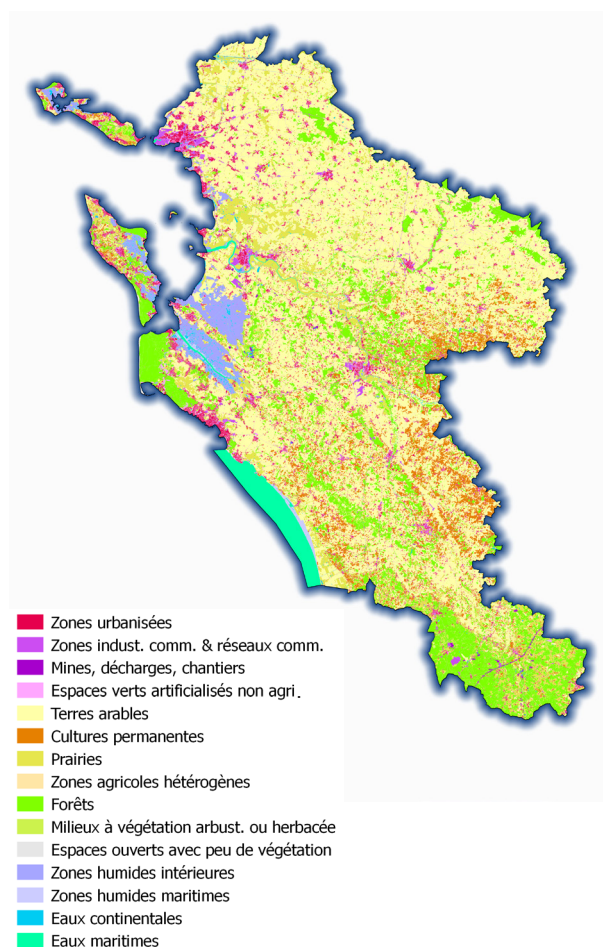
Dans le département, un hectare sur dix est artificialisé, soit quasiment deux fois plus que dans le reste de la Nouvelle-Aquitaine hors Gironde. L'artificialisation est plus prégnante le long du littoral.

Six paysages agricoles distincts

Six petites régions agricoles composent le territoire de Charente-Maritime.

Au nord du département, se situe la zone du Marais poitevin desséché, une région d'élevage et de céréaliculture.

L'occupation du sol en 2015



Sources : OCS 2015, PIGMA

Dans le nord-ouest de la Charente-Maritime, la région de l'Aunis est tournée vers la production de céréales et d'oléagineux.

Au sud de l'Aunis, se trouve celle des Marais de Rochefort et Marennes orientée vers la maïsiculture, l'élevage et la conchyliculture.

Au nord-est du département et au centre, s'étend la Saintonge agricole qui prolonge à l'est la plaine de l'Aunis, une région où prédomine la céréaliculture intensive.

À l'est, au centre et au sud du département, la Saintonge viticole, limitrophe du Cognaçais, se démarque par la présence de la vigne à eaux de vie.

Enfin, au sein de la Saintonge boisée, le massif boisé occupe la moitié de la superficie. Terre de polyculture, elle associe la vigne, l'élevage à viande et les cultures fourragères, ainsi que l'exploitation forestière.

Les filières végétales dominent

Un département céréalier tourné vers l'export

En 2017, les surfaces en céréales-oléagineux-protéagineux (285 000 ha) couvrent les deux tiers de la surface agricole départementale comme en 2000. Une stabilité relative qui masque de fortes disparités d'évolution. Sur la période, les céréales et protéagineux progressent, compensant le recul des oléagineux.

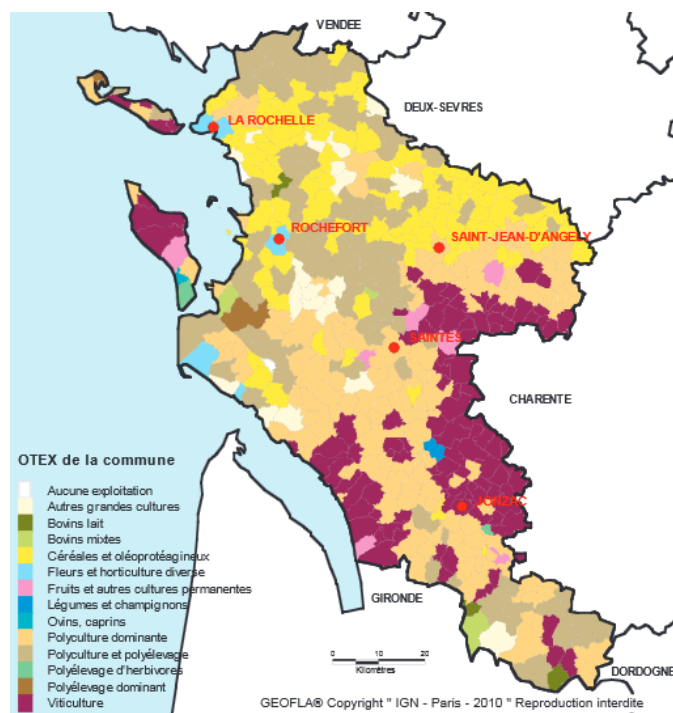
En termes de surfaces, le département se positionne, en 2017 au niveau France entière, à la première place pour les protéagineux, à la 8^{ème} pour les oléagineux et à la 10^{ème} place pour les céréales. La filière bénéficie d'un atout de taille : le port de la Rochelle. Unique port maritime en eau profonde sur la façade atlantique, il est le 2^{ème} port national pour l'exportation de céréales.

Cognac et Pineau, les piliers de la viticulture

La Charente-Maritime est le 7^{ème} département viticole français, avec 41 000 hectares de vigne, soit 5 % du potentiel national. La vigne occupe une place prépondérante en Charente-Maritime, que ce soit en termes d'occupation du sol, d'économie et d'emploi. Avec 4,8 millions d'hectolitres produits en 2018 dont 4,6 millions d'hectolitres de vins aptes à la production d'eaux de vie, le département contribue à près de la moitié de la production de Cognac même si la majeure partie de la valeur ajoutée se concentre sur la Charente, siège des grandes maisons de négoce.

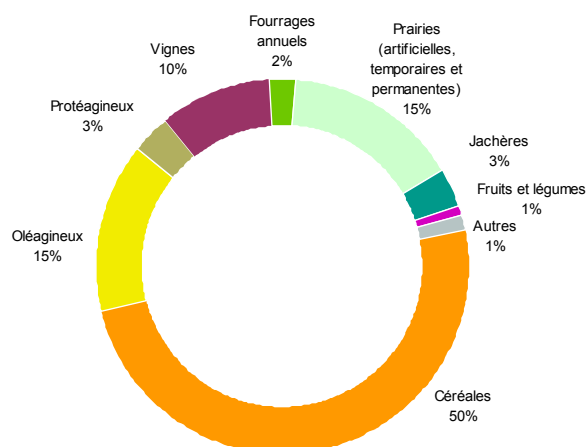
Cette filière ne cesse de battre des records depuis quatre ans. Exporté à 98 %, le Cognac est le premier contributeur positif au solde de la balance commerciale régionale, devant les vins de Bordeaux et l'aéronautique. Encouragée par ce succès et des prévisions de commercialisation à la hausse, la filière a obtenu depuis trois ans près de 7 000 hectares de contingent de plantation supplémentaire, soit plus de la moitié de l'enveloppe nationale.

Orientation technico-économique par commune



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Céréales, oléagineux, protéagineux et vignes, les trois quarts des surfaces agricoles de Charente-Maritime



Source : Agreste - SAA 2017

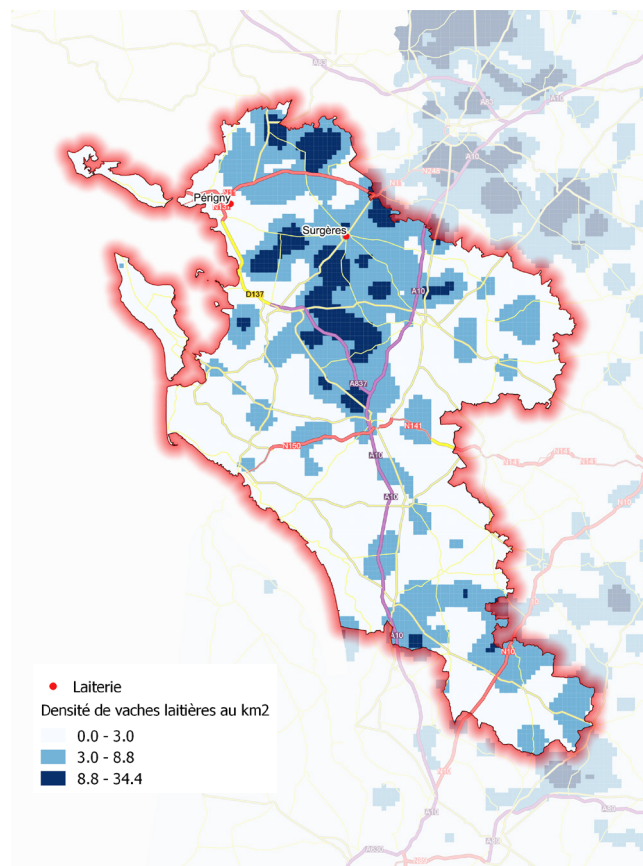
L'élevage plus en retrait

En Charente-Maritime, les bovins (95 000 têtes) constituent l'essentiel du cheptel. Si le secteur de la viande se stabilise, celui du lait recule. Avec 7 000 têtes, la production porcine, en baisse, demeure marginale. Le département rassemble 9 000 ovins et 19 000 caprins. Par ailleurs, implantée au sein des zones mellifères (colza, tournesol, maïs), figure une importante activité apicole.

En Charente-Maritime, plus d'un millier d'exploitations détiennent des bovins viande. Les naisseurs forment la moitié de l'effectif, devant ceux pratiquant la commercialisation mixte (20 %). Les engraisseurs et les producteurs de veaux sont moins présents. Parmi les 20 000 animaux finis et abattus, pour moitié des vaches de réforme, moins du tiers sont abattus au sein du département. À l'opposé, les deux abattoirs locaux s'approvisionnent pour plus des deux tiers de leur production en dehors du département.

Plus encore qu'au niveau national, l'élevage bovin laitier de Charente-Maritime ne cesse de se replier. Le département a perdu le quart de son cheptel depuis 2010, le tiers depuis 2000. En 2017, la Charente-Maritime compte 17 000 vaches laitières, composées à 85 % de Prim'Holstein. Concentrés dans le quart nord-ouest du département, 230 producteurs fournissent plus d'un million d'hl de lait livré pour la quasi-totalité vers l'industrie. 472 communes bénéficient de l'Appellation d'Origine Protégée « Charentes-Poitou ». L'industrie laitière du bassin est particulièrement marquée par son système coopératif. Terra Lacta domine le secteur avec plus de 80 % de la collecte.

Élevage bovins lait, répartition des quotas par commune en 2015



Sources : ©BD Carto®, quotas laitiers

L'océan, source d'activité importante pour le littoral

La conchyliculture est un élément essentiel du littoral de Charente-Maritime, premier département français producteur de coquillages, avec le tiers de la production française. Près de 800 entreprises commercialisent en moyenne 37 000 tonnes d'huîtres creuses et 13 000 tonnes de moules.

La petite pêche (navires inférieurs à 16 mètres et sortie inférieure à 24 heures) est le type de navigation le plus répandu. Avec près de 8 000 tonnes de poissons débarqués, les criées de La Cotinière (île d'Oléron), de La Rochelle et de Royan représentent 8 % de la pêche côtière française.

Enfin, activité littorale ancestrale, la saliculture, très présente sur l'île de Ré, renaît sur l'île d'Oléron. Aujourd'hui, 500 hectares sont exploités pour la production de sel marin, soit en moyenne 3 000 tonnes de sel et 200 tonnes de fleur de sel récoltées chaque année.

Le paradoxe de la filière forêt-bois

Avec 123 000 ha de surface boisée, la forêt de Charente-Maritime est une forêt majoritairement privée, gérée pour les trois quarts de ses surfaces de façon durable.

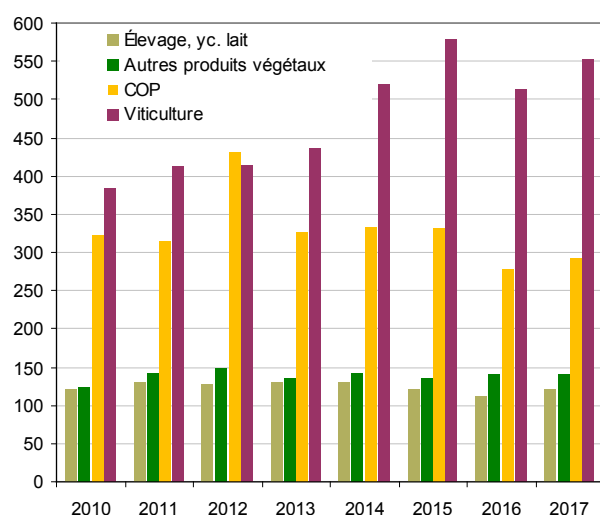
Sa production est majoritairement valorisée hors du département. Seul un quart des volumes exploités le sont par des entreprises ayant leur siège dans le département. À l'image de la tendance nationale, la production de sciages recule chaque année. Le nombre d'entreprises diminue et l'activité se concentre.

Par ailleurs, La Rochelle, premier port français pour l'importation de produits forestiers, génère une importante activité liée à la pâte à papier, aux grumes ou aux bois transformés, en synergie avec une présence importante de fabricants d'articles en bois et de commerces du bois. Dès lors, ne pesant que pour 1 % de la récolte régionale de bois, la Charente-Maritime concentre près d'un dixième des effectifs salariés de la filière forêt-bois de Nouvelle-Aquitaine.

Une manne de 3,5 milliards d'euros

En 2017, la production de la valeur de la branche agricole s'élève à 1,2 milliard d'euros. Ceci positionne la Charente-Maritime au 2^{ème} rang des départements néo-aquitains et au 17^{ème} rang national, pesant pour 2 % de la ferme France. Viticulture et céréales contribuent aux trois quarts de la valeur dégagée. Le lait et les produits laitiers constituent le premier poste des « productions » animales devant le bétail et l'aviculture. Depuis 2010, si la valeur de production progresse, ce résultat est à mettre à l'actif de la viticulture, en croissance continue. Les céréales varient en fonction des aléas climatiques et de la volatilité des cours. L'élevage recule.

Évolution de la valeur de la production agricole en euros courants, entre 2010 et 2017



Source : Agreste - Comptes de l'agriculture 2010 à 2017

Côté façade maritime, la conchyliculture génère plus de 300 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel. Pour la pêche, il avoisine les 50 millions d'euros.

Adossé à l'aval, le secteur des industries agroalimentaires et du commerce de gros en produits de l'agriculture réalise un chiffre d'affaires de près de 2 milliards d'euros.

Avec un milliard d'euros, les produits de l'agriculture, des IAA et de la forêt représentent plus de la moitié des exportations du département. Les céréales sont le principal pilier du commerce extérieur départemental bénéficiant des infrastructures du port de la Rochelle. Le Cognac pèse moins dans les exportations départementales, expédié principalement depuis la Charente.

De l'amont à l'aval, de nombreux emplois

La Charente-Maritime compte, au sein de l'activité agricole, 6 900 non-salariés, dont 6 200 chefs d'exploitations ou d'entreprises et 700 conjoints collaborateurs. Cultures céréalières, viticulture et polyculture-élevage y contribuent pour les trois quarts.

S'agissant des emplois agricoles le secteur rassemble 15 000 salariés, soit 5 000 ETP. La viticulture demeure le premier employeur loin devant les exploitations de polyculture-élevage. Des effectifs auxquels il convient d'adjoindre 2 500 salariés (1 200 ETP) employés dans les entreprises de travaux agricoles du territoire.

L'agroalimentaire emploie 2 500 salariés. Fabrication de produits diététiques, de boissons alcooliques distillées, de lait liquide et de produits frais, de plats préparés et conserves de poisson, rassemblent plus des deux tiers des effectifs. Parallèlement, les opérateurs de commerce de gros en produits agricoles et alimentaires rassemblent près de 2 000 salariés. Le secteur des céréales, majoritairement constitué d'émanations de coopératives agricoles, emploie le tiers du salariat.

Les activités maritimes totalisent près de 7 000 emplois salariés. La conchyliculture arrive en tête avec 6 000 salariés (1 300 ETP). Le salariat est majoritairement saisonnier, les trois quarts des jours travaillés se concentrent sur le dernier trimestre de l'année.

Enfin la filière forêt-bois, de l'amont (sylviculture) à l'aval (produits finis et commerce), joue un rôle important en matière d'emplois, en particulier avec la présence du port de la Rochelle. Elle rassemble près de 5 000 salariés, dont les deux tiers dans le secteur de la fabrication d'articles en bois et du commerce du bois.

2 000 élèves en formation

D'ici dix ans, la moitié des exploitations agricoles de Charente-Maritime devraient changer de dirigeant. Le vieillissement est moins prégnant chez les salariés permanents, dont seulement un quart est composé de quinquagénaires. Pour faire face à la question du renouvellement des générations, enjeu majeur pour l'avenir de ces filières, l'enseignement agricole et ses outils de formation, adossés à la filière, sont bien implantés.

À la rentrée 2018-2019, on recensait 2 000 élèves dans l'enseignement agricole de Charente-Maritime. 30 % se destinent aux métiers liés à la personne ou aux territoires. Deux sur dix se forment aux métiers de la production agricole ou aquacole. Forêt, eau, aménagements paysagers rassemblent 15 % des effectifs. Un sur dix s'oriente vers la vente et le conseil. Un quart d'entre eux reçoivent une formation générale.

Enjeu d'avenir : la préservation des ressources

Enjeu de territoire, enjeu de qualité, enjeu social et économique, l'agriculture demeure également pour la Charente-Maritime un enjeu d'avenir. Un avenir qui passe en partie par la préservation des ressources, qu'elles soient humaines, environnementales ou territoriales.

Une ressource agricole qui se transforme...

Si le modèle agricole dominant reposait sur des structures de production individuelles, tel n'est plus le cas aujourd'hui. Ce dernier cède sa place de plus en plus à la société agricole, ici comme ailleurs. En 2017, ces dernières représentent plus de quatre exploitations sur dix et mettent en œuvre près des deux tiers du potentiel économique de l'agriculture départementale.

Un phénomène de concentration des terres accompagne ce mouvement. En Charente-Maritime, la surface moyenne des exploitations des déclarants PAC (420 000 ha de surfaces déclarées, soit 97 % de la surface agricole totale) augmente, passant de 72 hectares en 2012 à 81 hectares en 2017. Un résultat à relativiser : parmi les présents en 2017 comme en 2012, plus de la moitié des déclarants conservent les mêmes surfaces, pour un sur cinq elles diminuent, pour un sur quatre elles progressent, de 21 hectares en moyenne (86 ha en 2012 à 107 ha en 2017). Dès lors, cette progression moyenne ne bénéficie, en réalité, qu'à un nombre restreint d'exploitations, à savoir les plus grandes. Phénomène déjà observé lors du recensement agricole de 2010 qui marquait l'essor des « 100 hectares et plus ». En 2017, les déclarants disposant de plus de 100 hectares représentent le tiers des exploitations et valorisent près des deux tiers des surfaces agricoles déclarées.

En moyenne, 8 500 hectares de foncier rural changent de main chaque année en Charente-Maritime. Au sein des surfaces agricoles achetées par des « agriculteurs » soit 6 000 hectares, 85 % sont des terres arables. Le prix à l'hectare dans le département dépasse les 5 100 € contre 4 000 € en 2010. Les transactions sur les vignes portent sur de petites surfaces mais avec des prix en croissance continue, soit 50 000 €/ha en 2017 contre 25 000 € en 2010.

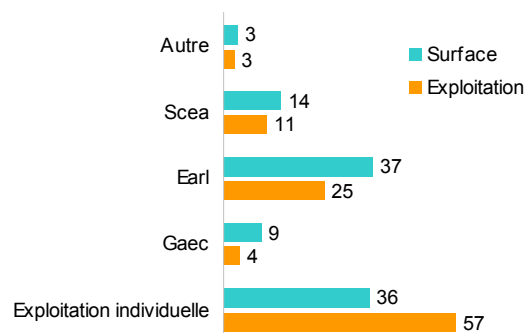
Entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 décembre 2017, moins d'une centaine de demandes de Dotation Jeunes Agriculteur (DJA) ont été déposées dans le département pour une surface totale de 8 000 hectares. Pour sept projets sur dix, il s'agit de reprise dans le cadre familial. Si quatre dossiers sur dix concernent des installations en exploitation individuelle, leurs surfaces ne rassemblent que le cinquième de l'ensemble des surfaces concernées. A l'image du département, la viticulture, les grandes cultures et la polyculture-élevage regroupent près des deux tiers des dossiers comme des surfaces.

... un département également

Un habitant de la région Nouvelle-Aquitaine sur dix vit en Charente-Maritime. Selon l'Insee, entre 2008 et 2015, la population a progressé de 0,6 % par an, une des croissances les plus fortes de la région sur cette période.

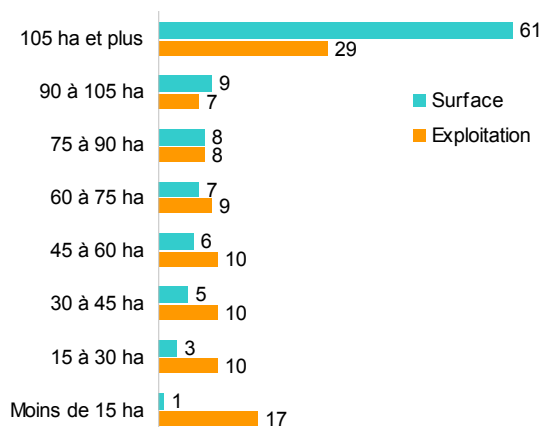
Cette croissance est à mettre exclusivement à l'actif du solde migratoire, un accroissement principalement alimenté par les migrations résidentielles ; ce département est le 3^{ème} département le plus attractif de Nouvelle-Aquitaine, après les

Répartition des exploitations et des surfaces par statut, en % en 2017



Source : Déclarations PAC

Répartition des exploitations et des surfaces par tranche, en % en 2017



Source : Déclarations PAC

Landes et la Gironde. Si le département gagne principalement des personnes de 40 à 64 ans, il perd des jeunes de 18 à 29 ans.

L'habitat résidentiel rassemble 22 % de l'habitat total, contre 12 % en Nouvelle-Aquitaine. Le littoral concentre 83 % des résidences secondaires du département, entraînant une importante concentration de territoires artificialisés et de population, supérieure à celle observée en moyenne, sur l'ensemble de la Charente-Maritime. Si la démographie n'est pas le seul moteur de l'artificialisation, sur le littoral, elle y contribue fortement.

Les sols agricoles, premiers pourvoyeurs de l'artificialisation

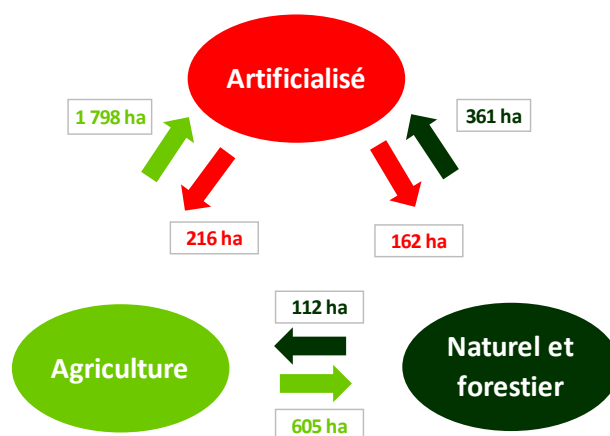
Entre 2009 et 2015 (source OCS), 2 159 ha d'espaces naturels agricoles et forestiers ont été artificialisés. 83 % de ces surfaces sont d'origine agricole et 17 % proviennent des espaces naturels et forestiers. Côté perte de surface agricole, ce sont les prairies qui sont le plus sujettes à l'artificialisation (1 000 ha soit 46 % des espaces artificialisés). Viennent ensuite les terres arables (721 ha et 33 % des surfaces artificialisées). Le vignoble est beaucoup moins impacté : 49 hectares et 3 % des espaces artificialisés. Côté forêt, les pertes se répartissent de façon égale entre forêt de conifères, landes et broussailles et forêt de feuillus. Sous une apparente stabilité, les espaces font l'objet d'une incessante redistribution des modes d'usage de sols, entre concurrence et complémentarité. Ainsi, 605 ha d'espaces agricoles sont passés en naturel et forestier contre 112 ha en retour. Il s'agit essentiellement de parcelles agricoles jouxtant une forêt ou étant insérées au sein de celle-ci. Une situation plus marquée dans le sud du département.

Une artificialisation diffuse

Parmi les facteurs impliqués dans l'artificialisation des territoires, la démographie joue un rôle prépondérant, auquel viennent s'adjoindre des changements en matière de mode de vie. Décohabitation, augmentation des personnes seules, entraînent une augmentation du nombre de ménages et de leurs besoins de logement. Sur la période, l'artificialisation au sein des zones urbaines ou périurbaines (zone pavillonnaire, lotissement, maisons individuelles, terrains viabilisés non construits, etc) progresse de 280 hectares. Parallèlement, les surfaces liées à l'activité socioéconomique (commerces, industries, services publics, sports et loisirs, etc) augmentent également de 280 hectares sur la période.

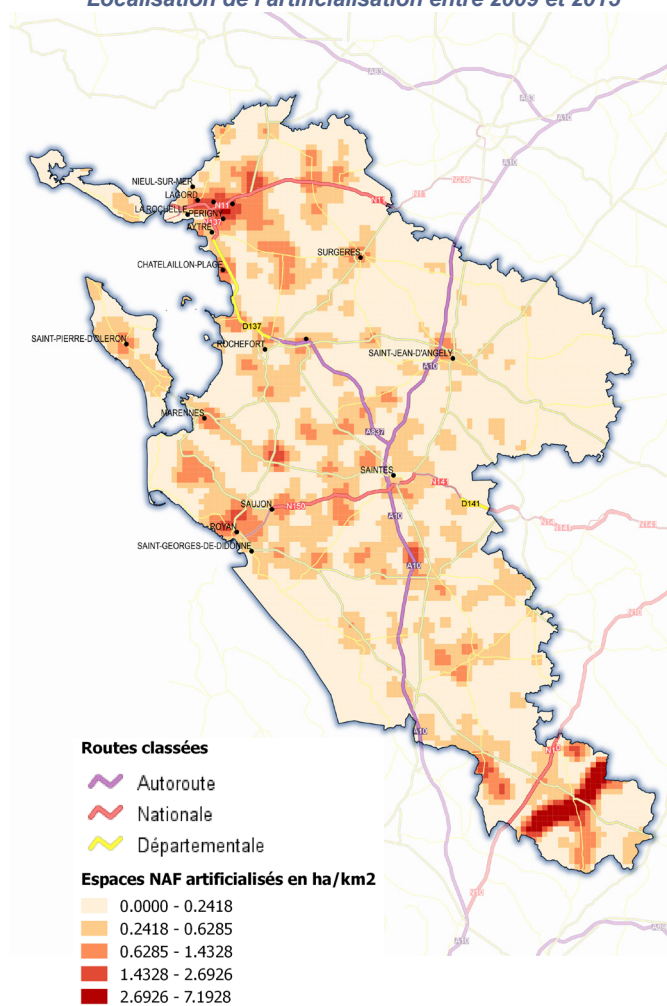
Limitier l'artificialisation des sols au seul phénomène d'étalement urbain serait réducteur. En Charente-Maritime, il existe principalement une artificialisation plus « diffuse » qui s'écarte des centres urbains et axes de communication. Elle est particulièrement présente en zone rurale et/ou touristique, où la « campagne se résidentialise », de façon principale ou secondaire. En Charente-Maritime, sur la période, près du tiers (688 ha) des espaces artificialisés sont devenus du « **tissu urbain discontinu** », c'est-à-dire des bâtiments destinés à l'habitat individuel (y compris touristique). Mais pas seulement, l'emprise des bâtiments agricoles et/ou sièges d'exploitation, augmente de 116 hectares soit 5 % des espaces consommés sur la période.

En matière d'aménagement du territoire, la Charente-Maritime a connu une période de grands travaux consommateurs d'espace, en particulier au niveau des infrastructures routières et ferroviaires (LGV). Des chantiers qui totalisent plus de 600 hectares sur la période. Enfin, carrières, décharges des industries ou des collectivités publiques et autres emprises publiques s'accroissent de près de 300 hectares sur la période.



Sources : OCS, PIGMA

Localisation de l'artificialisation entre 2009 et 2015



Source : OCS

Les agriculteurs de Charente-Maritime comme ailleurs sont aujourd'hui sollicités par de nouvelles attentes sociétales. À côté de la sécurité alimentaire, de la qualité des produits, s'invite en particulier la préservation de l'environnement.

3 % de la surface agricole départementale en bio contre 6 % dans le reste de la Nouvelle-Aquitaine

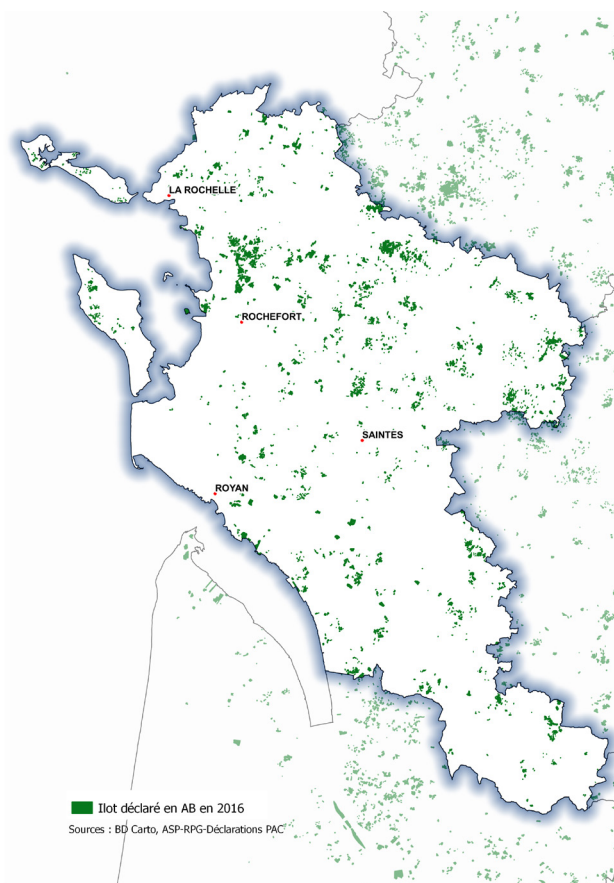
Le développement de l'agriculture biologique contribue à la réduction de la pollution par les pesticides. Avec 13 000 hectares conduits en mode biologique, dont 5 300 hectares en conversion, la Charente-Maritime regroupe 6 % des exploitations et des surfaces bio de Nouvelle-Aquitaine. Localement, le bio ne pèse que pour 3 % de la surface agricole départementale contre 6 % dans la région. Les fourrages et les grandes cultures arrivent en tête, les vignes à eaux de vie sont en retrait (1,5 % du vignoble) comme dans l'ensemble du bassin Cognac. Si l'élevage bovin lait bénéficie de l'arrivée de collecteurs (Biolait depuis 2015 et Terra Lacta depuis 2017), le nombre de producteurs laitiers reste faible. L'élevage caprin-lait bio est très peu développé. L'élevage extensif bovin viande dans les marais pourrait se faire selon le mode de production biologique, mais les demandes sont peu nombreuses.

Deuxième département de Nouvelle-Aquitaine pour les ventes de produits phytosanitaires

En 2017, les ventes de produits phytosanitaires à destination des professionnels ont été évaluées à 3 968 tonnes de spécialités commerciales. La Charente-Maritime est le second département de Nouvelle-Aquitaine pour ces ventes, derrière la Gironde et juste devant la Charente.

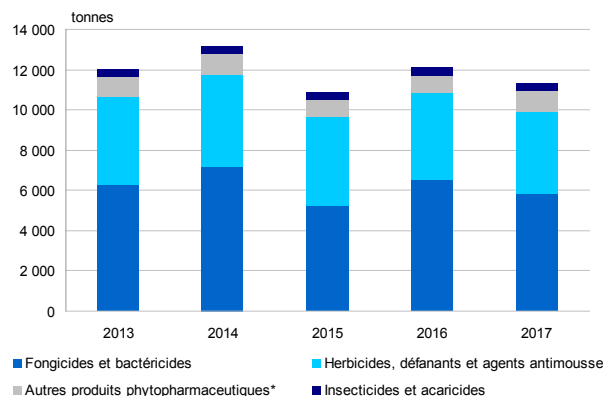
Les herbicides constituent le premier poste de vente : 44 % de l'ensemble des produits vendus. Les fongicides représentent le tiers des ventes. Insecticides et autres produits font un cinquième du total des ventes. Si les ventes ne peuvent pas être reliées de façon simple aux utilisations des produits par filière, le profil dans les ventes est en relation avec les cultures développées sur le territoire dans lequel dominent les grandes cultures, orientation pour laquelle le désherbage est une problématique majeure. Parmi les herbicides vendus, le **glyphosate** représente plus du tiers des volumes. Une part qui reste stable depuis quatre ans.

En tenant compte de la classification toxicologique des spécialités commerciales vendues, 19 % des produits vendus présentent une classification Toxiques ou C.M.R. (Cancérigènes, Mutagènes, Reprotoxiques). 71 % de ces produits sont des fongicides, 27 % des herbicides et 2 % des insecticides. Parmi les fongicides CMR, on trouve aux premières places des produits à base de **folpel** (produit vigne), chlorothalonil (grandes cultures), epoxiconazole (vigne), prothioconazole (grandes cultures). ■



Source : OCS

Évolution des quantités vendues en Charente-Maritime de 2013 à 2017



*Autres produits phytopharmaceutiques = régulateurs de croissance des végétaux + molluscicides + autres produits phytopharmaceutiques

Source : BNVD

Cette publication est disponible à parution sur les sites internet de la statistique agricole : <http://agreste.agriculture.gouv.fr>

et de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr>

©AGRESTE
2019

Agreste
la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale

LE PASTEL - 22, rue des Pénitents Blancs - C.S. 13916 - 87039 LIMOGES Cedex 1
Tel : 05 55 12 90 00 - Fax : 05 55 12 92 49
Courriel : contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directeur Régional : Philippe de GUENIN

Directeur de publication : Jean-Jacques SAMZUN

Rédactrice en chef : Catherine LAVAUD

Contributeurs : Isabelle LAFARGUE, Stéphane BALAN, Jacky BONOTAUX, Hubert GUICHENEY

Composition - Impression : SRISET Nouvelle-Aquitaine

Dépôt légal à parution - ISSN : 2551-1114